

Un scandale

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **3 (1915)**

Heft 35

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-250663>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

rapidement l'idée de leur répartition suivant les principaux Etats :

<i>Allemagne :</i>	1 traité (avec l'Angleterre).
<i>Autriche-Hongrie :</i>	5 »
<i>Belgique :</i>	14 »
<i>Etats-Unis :</i>	26 »
<i>France :</i>	12 »
<i>Grande-Bretagne :</i>	14 »
<i>Italie :</i>	11 »
<i>Pays-Bas :</i>	6 »
<i>Serbie :</i>	— »
<i>Turquie :</i>	— »
<i>Suisse :</i>	13 » (avec l'Autriche-Hongrie, le

Chili, le Congo, l'Equateur, l'Espagne, les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, Hawaï, l'Italie, la Norvège, le Portugal, San-Salvador, la Suède, le Transvaal).

Il est à noter que ces traités ne sont généralement pas conclus à perpétuité, mais pour une période déterminée, de cinq ou dix ans, à l'expiration de laquelle ils doivent être renouvelés, soit tacitement, soit par une nouvelle entente. Et il n'est pas sans intérêt de relever que l'unique traité conclu par l'Allemagne avec la Grande-Bretagne en 1904, pour cinq ans, n'a été, lors de son échéance, en 1909, renouvelé que pour *un an*... Ceci était significatif, comme la réserve, que les plus impartiaux ont été obligés de constater, observée par le gouvernement allemand à l'égard de l'arbitrage international...

* * *

Et maintenant, faut-il conclure que la guerre de 1914 a donné un coup mortel à l'arbitrage? Nous ne le croyons pas. Evidemment, il n'y a pas été recouru, *parce qu'on ne voulait pas* y recourir; mais ceci est moins décevant et décourageant que si une tentative avait été faite, une sentence rendue, puis foulée aux pieds, méprisée, déchirée comme un « chiffon de papier ». Le principe demeure intact dans l'effondrement général. Et comme c'est un principe qui a fait ses preuves, qui s'est montré fécond en résultats souvent inespérés, il est permis à ses fidèles de se grouper, petite minorité croyante, autour de son drapeau, en regardant avec foi vers l'avenir.

E. Gd.

UN SCANDALE

Il vient de se produire, dans une fabrique de Genève, un scandale tel que nous estimons de notre devoir de le porter à la connaissance de tous nos lecteurs.

Dans une fabrique de cigarettes, que nous pourrions nommer, le patron a exigé de toutes ses ouvrières qu'elles se soumettent à une visite médicale infamante pour une honnête femme, les traitant ainsi toutes en bloc comme des pensionnaires de maisons closes.

Nous protestons de toute notre indignation de femme, de féministe, d'abolitionniste, contre telle ignominie. Et nous sommes sûre que si le nom de ce patron était connu du public féminin de notre ville, le vent de révolte qui se lèverait contre lui aurait de quoi l'inquiéter. Ce n'était pas assez, sans doute, d'exploiter ses ouvrières, en les soumettant à l'esclavage d'un salaire notoirement insuffisant pendant de longs mois — car il n'y a que quelques semaines, à peine, qu'une convention a porté de 1 fr. 80 à 2 fr. 60 le gain moyen journalier d'une ouvrière; — il fallait encore appliquer ces procédés de maisons publiques à des femmes qui voudraient gagner honnêtement leur vie. Nous

connaissions déjà beaucoup de procédés vils d'employeurs à l'égard de leurs employées : aucun qui soit aussi répugnant que celui-là. Et l'auteur de cette mesure inique a encore le front de répondre à la lettre de protestation, qui lui a été adressée par le syndicat, que ce sont là des procédés courants dans les fabriques, constituant même un devoir pour les patrons soucieux de l'hygiène de leur personnel, et que cette mesure d'hygiène... spéciale rentre certainement dans la catégorie de celles que prévoit la loi fédérale sur les fabriques!...

Mais pourquoi, dira-t-on, les ouvrières se sont-elles soumises à cette infamie, et n'ont-elles pas opposé un refus coalisé à cette exigence intolérable?... Ah! là est la grande question qui fait toucher du doigt la dépendance économique de la femme. Le refus, c'était le renvoi, et il faut manger, et surtout faire manger ceux auxquels on apporte le pain de tous les jours. « Que voulez-vous que je fasse? » disait l'une de ces malheureuses. Mon mari est sur le front depuis le début de la guerre, et j'ai des enfants à nourrir. Alors... »

Alors, c'est la lamentable histoire qui, une fois de plus, s'est déroulée. C'est la mère de famille, c'est la jeune fille, et il y a des enfants de quinze ans qui travaillent dans cette fabrique, broyées dans cet abominable dilemme et moralement ruinées.

L'affaire n'en restera certainement pas là. Mais avant même de savoir comment elle se terminera, nous tenions à élever publiquement notre voix contre ce scandale. Et nous savons qu'il est bien des consciences où elle ne résonnera pas en vain.

E. Gd.

LA LUTTE CONTRE L'IMMORALITÉ

Nos lecteurs savent qu'à l'occasion de l'Exposition mondiale de San-Francisco un certain nombre de Congrès intéressants ont eu lieu cet été. Nous sommes heureuse de pouvoir reproduire ici, d'après le Bulletin Abolitionniste, quelques extraits du remarquable rapport présenté au Congrès pour la Répression de la Traite des Blanches et pour l'unité de la Morale par notre vénérée amie, M^{me} Avril de Sainte-Croix (Réd.).

...Le degré de civilisation d'un peuple, ont dit sous différentes formes les meilleurs d'entre les grands penseurs, se reconnaît au respect qu'il professe envers la femme.

Nulle vérité n'est moins contestable. En foulant aux pieds le respect du droit à l'égard de la femme, on pénètre par le chemin le plus rapide dans le domaine de l'injustice et par cela même de l'immoralité.

Cette vérité, reconnue par les grands penseurs, l'a été également par tous ceux qui, depuis plus d'un demi-siècle, luttent contre la débauche, réclament l'égalité dans le domaine de la morale intersexuelle et s'efforcèrent en vain jusqu'ici, hélas! d'arriver à la suppression de la traite des blanches et de la réglementation de la prostitution.

Sur cette dernière question, en effet, l'apathie est générale, et tel individu que révoltera, très justement d'ailleurs, la brutalité envers un animal, ou la pensée même de l'esclavage envers les peuplades les plus dégradées, accepte, applaudit même à la mise hors la loi, hors le droit, hors la morale, de toute une catégorie d'individus les plus pauvres, les plus malheureux d'entre les femmes, et accepte sans honte d'être le bénéficiaire de cet état de choses.

La nécessité de la débauche chez l'homme, celle pour l'Etat de mettre de l'ordre dans le désordre et de sauvegarder l'hygiène de celui qui se livre à ses passions, ont été jusqu'ici les